

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE35011 – “ Vallée de la Mollignée ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE35011 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site s'articule autour de la Mollignée et de ses affluents. Les versants escarpés, majoritairement boisés, offrent des conditions d'ensoleillement variées. Sur ces sols tantôt acides, tantôt calcaires, se développent des forêts riches et diversifiées: hêtraies acidophiles, chênaies calcicoles, érablières de ravins, aulnaies alluviales, chênaies-frênaies neutrophiles. De nombreux affleurements rocheux et carrières ainsi que des grottes et tunnels à chauve-souris diversifient la mosaïque d'habitats.

Le réseau hydrographique n'est pas moins intéressant: le chabot, la Lamproie de planer, le Martin-pêcheur d'Europe, le Vespertilion des marais, sont des espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur les ruisseaux. De plus, la végétation des eaux courantes (Ranunculon fluitantis), ou les sources pétifiantes avec formation de travertins témoignent de la richesse biologique des lieux.

L'Intérêt botanique et entomologique y est exceptionnel.

**A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	170,81 ha	B	
9150	167,79 ha	B	
9120	142,92 ha	B	
9180*	49,12 ha	B	UG 6
91E0*	10,80 ha	C	UG 7
6210*	8,72 ha	B	UG 2
6510	8,14 ha	C	
3260	5,72 ha	C	
9160	5,56 ha	C	

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
8210	3,66 ha	A	
6430	1,42 ha	C	
3150	0,67 ha	C	
6110*	0,50 ha	B	UG 2
3140	0,42 ha	C	
7220*	0,12 ha	C	UG 1
8160*	0,03 ha	C	UG 2
5110	0,01 ha	C	
8310		C	

**Légende :** EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

5110 : Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)

6110\* : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi

6210\* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (\*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

7220\* : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

8160\* : Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

8210 : Pentons rocheux calcaires avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion roburi-petraeae* ou *Ilici-Fagion*)

9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9180\* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

#### B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaïlle chinée	1-20 i				C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P				C
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	P				C

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P				C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	0-2 i				C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	1-3 i				C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			P		-
A027	Egretta alba	Grande Aigrette				P	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		4 p			-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	2 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-2 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	10-12 p				-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		1-2 p			-

**Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE35011 – " Vallée de la Molignée ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN